

Le Point.fr - Publié le 08/07/2013 à 19:43 - Modifié le 08/07/2013 à 22:37

EXCLUSIF. Karachi : "Les cibles du dossier Karachi sont politiques"

Après les confrontations de Ziad Takieddine avec Nicolas Bazire et Thierry Gaubert, l'un de ses avocats s'en prend à l'instruction du juge Van Ruymbeke.



Ziad Takieddine donne une conférence de presse le 12 avril 2013. © Jacques Demarthon / AFP



Propos recueillis par JEAN-MICHEL DÉCUGIS, AZIZ ZEMOURI,
MÉLANIE DELATTRE ET CHRISTOPHE LABBÉ

Le 20 juin, Ziad Takieddine a accusé l'ex-directeur de cabinet d'Édouard Balladur d'avoir réclamé à son associé Abdul Rahman el-Assir, intermédiaire principal de la vente, une rétrocommission sur les millions perçus dans le cadre des contrats d'armement Agosta avec le Pakistan et Sawari II avec l'Arabie saoudite. Ziad Takieddine avait notamment raconté comment il récupérait l'argent liquide, mis à disposition par M. el-Assir, sous forme de liasses de billets de 500 francs rangées dans desallettes. Selon lui, Thierry Gaubert venait les récupérer à Genève, à la demande de M. Bazire.

Le Point.fr : Comment se sont déroulées les confrontations de Ziad Takieddine avec Nicolas Bazire et Thierry Gaubert ?

Me Bérenger Tourné : Chacun est resté sur sa position. Nicolas Bazire, vendredi, et Thierry Gaubert, aujourd'hui, ont nié en bloc avoir récupéré de l'argent liquide de Ziad Takieddine pour la campagne d'Édouard Balladur, tandis que mon client a réitéré ses déclarations du 20 juin dernier. Quoi qu'il soit sorti de ces confrontations, Ziad Takieddine ne sera pas l'arbre qui cache la forêt.

Comment cela ?

Cette affaire est avant tout un dossier d'escroquerie d'État à État. La France a escroqué l'Arabie saoudite en lui vendant deux frégates pour 19 milliards de francs, alors que le prix réel était de 16 milliards. C'est un dol de 3 milliards de francs, et lorsque l'on sait que ces 3 milliards ont servi à corrompre les propres agents de l'État saoudien lors des négociations du contrat Sawari II, cela dépasse l'entendement. La France a versé des pots-de-vin pour s'acheter les bonnes grâces des politiques et militaires saoudiens dans le dos du roi Fahd, avec les deniers de sa propre cassette ! La même méthode a ensuite été appliquée au contrat Agosta avec le Pakistan, qui portait sur la vente de sous-marins. Il semble que sur ces escroqueries d'État, le parquet soit aveugle. À moins qu'il ne soit gêné par la raison d'État... Toujours est-il qu'à la suite de l'affaire des frégates de Taïwan, instruite par Renaud Van Ruymbeke et qui s'est soldée par un non-lieu général, Thales a été condamné par un tribunal arbitral à verser à la République de Chine plus de un milliard d'euros de dommages et intérêts [une peine confirmée en appel, NDLR].

Revenons aux rétrocommissions...

Cette focalisation de la justice sur les rétrocommissions procède d'une erreur de droit. Les rétrocommissions relèvent avant toute chose des délits de corruption et de financements illicites de parti ou campagne électorale. Mais ces délits sont prescrits depuis belle lurette. On se raccroche donc à la qualification d'abus de biens sociaux (ABS), qui ne se prescrit que lorsque le délit est découvert. On veut faire croire que le rapport Nautilus découvert en 2008 a révélé les faits, et on passe sous silence le fait que, dès 1997, les soupçons, puis convictions, de rétrocommissions sont déjà largement évoqués dans la presse. L'Élysée de Chirac en a aussi connaissance, puisque c'est le Château qui va faire cesser le paiement de commissions par la Sofresa, société qui regroupe l'État et divers industriels de l'armement, à divers intermédiaires. À l'époque, avait même été envisagée l'opportunité d'une plainte...

Le dossier est donc prescrit, selon vous ?

La question se pose. Quoi qu'il en soit de la prescription, on nous reproche un délit de recel, de complicité et de blanchiment d'abus de biens sociaux. Il faudra prouver que l'abus de bien social initial a été commis.

Cela supposera de démontrer que Dominique Castellan, ancien dirigeant de DCNI, la branche internationale de la Direction des constructions navales (ex-DCN, aujourd'hui DCNS), le fabricant des sous-marins Agosta, connaissait le principe des rétrocommissions vers le clan Balladur à l'époque. Mais dans ce cas, pourquoi, lorsque le président Jacques Chirac décide de stopper le versement des commissions, ne débarque-t-il pas le P-DG ? Dominique Castellan est resté en poste jusqu'en 2001, date de son départ en retraite...

Et pour le contrat Sawari II avec l'Arabie saoudite ?

Idem ! Il faudra démontrer que Jacques Douffiagues, ex-ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, savait et qu'il en a retiré un avantage direct ou indirect, car c'est là le cœur du délit d'abus de biens sociaux. Or, aucune investigation n'a été entreprise à ce sujet. On postule sans aucune preuve que Jacques Douffiagues, commandeur de la Légion d'honneur, a personnellement retiré avantage du contrat d'intermédiaire conclu entre le réseau el-Assir-Takieddine et la Sofresa. En revanche, des indices sérieux de rétrocommissions vers d'autres dirigeants sont au dossier, mais, là encore, curieusement, on ne creuse pas...

De quoi parlez-vous ?

D'une note des services anti-corruption pakistanais déclassifiée en 2011 par laquelle on apprend qu'un dirigeant de la Sofema, un office de transmission de l'armement dont l'État est actionnaire, aurait perçu 15 millions de rétrocommissions provenant d'un réseau d'intermédiaires avec le Pakistan. À ma connaissance, aucune suite n'a été donnée après cette déclassification...

Revenons à Ziad Takkieddine, il a bien admis avoir porté des valises de billets à M. Gaubert ?

Il est alors sans doute l'auteur de délits prescrits. Mais les fondations de ce dossier restent très fragiles. On reproche à mon client le recel d'un abus de biens sociaux que l'on postule sans le démontrer, ni se donner la peine d'investiguer.

Pourquoi, selon vous ?

Parce que d'évidence l'objectif est politique. Les cibles sont politiques. Balladur est visé, Nicolas Sarkozy aussi, sans doute. En revanche, les causes de l'attentat de Karachi, qui sont à la base de ce dossier, sont manifestement passées au second plan...

SOCIÉTÉ

RSS Société

Les plages en berne à Saint-Tropez

Toulouse : deux nouvelles interpellations de proches de Merah

Le ramadan débute en France

Électricité : deux hausses de 5 % en août 2013 et 2014

[Tous les articles - Société](#)